

Savasse et tant d'autres collectionneurs du dix-septième et du dix-huitième siècle posséderions-nous le riche médaillier de la ville, et aujourd'hui, sans les nombreux amateurs dont nous avons pu admirer les belles collections à l'Exposition rétrospective, ouverte en 1877, au Palais du Commerce, aurions-nous connu tant de ravissants objets d'art, réunis par eux, et qu'ils s'empresseront, la plupart, peut-être de céder ou de léguer à la ville ? Trêve donc de sarcasmes contre ces hommes de goût et de patient labeur ! Ils ont tous bien mérité de leur pays.

Mais comment retrouver aujourd'hui tous leurs noms, en remontant jusqu'à la Renaissance ? Les historiens ont dédaigné de nous les donner ; nos archives ne contiennent presque pas de documents sur eux et le célèbre recueil, dont La Croix du Maine avait colligé, avec tant de soins, les matériaux sous ce titre : *« La recherche des bibliothèques ou cabinets les plus renommés de France (qu'aucuns appellent Chambres de Merveilles) avec la déclaration de leurs livres rares, médailles, pourtraicts, statues ou effigies, pierreries ou autres gentillesses ou gentilles curiosités qui se voyent es-maisons des princes et autres qui font amas*

ils vendent même à vil prix à des gens qui, par ignorance ou par le mécanisme de leur profession, anéantissent pour toujours ces utiles découvertes du hasard, ces vénérables vestiges des vieux temps. Il est de notre devoir de mettre un terme à ces actes de vandalisme. Je vous recommande, Monsieur le Maire, de vous tenir informé de toutes les découvertes qu'on aura eu le bonheur de faire en monuments antiques sur le territoire de votre commune. Faites-moi connaître à l'instant même où elles auront eu lieu, le nom de ceux que le sort aura ainsi favorisés, et la nature de leurs découvertes. Tous les objets qui les composeront doivent être réunis au Musée de la ville de Lyon. C'est là seulement que leur ensemble, leur rapprochement, leur confrontation, l'étude qu'on en fera, peuvent les rendre utiles, et les faire servir à l'instruction publique. Assurez les propriétaires qu'ils recevront exactement et sans délai, le prix mis par eux aux objets qu'ils céderont ; et éloignez-les ainsi de vendre à la dérobée et à un prix inférieur à celui qu'ils obtiendront, des monuments dont l'intérêt social réclame la collection. Ce moyen sera sans doute efficace auprès de ceux qui ne se laisseront point guider par des considérations plus libérales.

« Il serait digne de vous, Monsieur, et des riches habitants de votre commune, de provoquer et de diriger des recherches et des fouilles particulières dans les lieux que l'histoire, la tradition et les probabilités indiquent comme pouvant receler de ces monuments d'antiquité. Des résultats heureux procureraient à ceux qui en jouiraient une satisfaction et une espèce de gloire qu'on doit ambitionner.

« Je confie, Monsieur le Maire, l'exécution des dispositions de cette Lettre à votre zèle et à votre amour pour les arts.

« Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

« C. HERBOUVILLE. »